

At the instance of the Plaintiff, Mr. Baillargé directs the following entry to be made.
A. W. ; C. B. ; E. S.

The Plaintiff is desirous of adducing evidence in rebuttal of the ("Especce de mur en pierres seches") alluded to by some of the Defendant's witnesses.

The Defendant submits that whatever may be the present condition of that ("especce de mur") is immaterial to the question submitted to the Experts, inasmuch as it was originally built with the design of producing changes which have been produced by it, and that the said wall is necessarily not now in its normal condition.

The experts reject the application of the Plaintiff the same having been already overruled and moreover because the question is one on which the experts can inform themselves by inspection of the locality.

Cross-questioned reserving the objections.

En réponse à la question, A quelle heure je dine ordinairement, je dis que c'est selon, quelquefois à midi, quelquefois à une heure, et quelquefois à deux heures ; mais le jour en question, je suis certain d'avoir diné vers midi. Je me souviens bien, parce que je n'aurais rien à faire ce jour là. Après diner, j'ai descendu au grand moulin de M. Brown au côté du sud, je suis entré deux ou trois fois, et j'ai passé mon temps là et sur la rivière jusqu'à quatre heures ou quatre heures et demi. Je parle de la partie de la rivière qui est au sud du moulin. L'occupation que j'avais, c'était de regarder faire et c'est tout. Je demeure à une distance d'environ quinze arpents du moulin du côté de l'ouest du moulin.

Cette déposition étant lue au témoin, il persiste en sa déclaration, disant quelle est vraie, et à déclaré ne savoir signé.

CHARLES ^{sa} BITNER.
marque.

(Signed) A. W. WALLACE.
CHS. BAILLARGE. }
ED. STAVELY. }